ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation en alternance

Question écrite n° 20338

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés rencontrées par de nombreux jeunes pour obtenir un stage professionnel dans le cadre d'une formation en alternance. En effet, bien qu'ayant prouvé leur efficacité, ces formations trouvent leur limite dans le faible nombre de stages proposés aux étudiants. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage de prendre des dispositions qui permettraient d'améliorer et de développer le fonctionnement des formations en alternance.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de madame la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés des jeunes à trouver auprès des entreprises des stages s'inscrivant dans un cursus de formation en alternance. S'agissant de formations en alternance, celles-ci peuvent être organisées soit sous statut scolaire, soit sous contrat de travail. Le développement de l'ensemble des offres paraît relever à la fois de la responsabilité des régions, qui disposent d'une compétence de droit commun en matière de formation professionnelle des jeunes, et des partenaires sociaux, qui ont décidé de reconduire en 1999 l'aide qu'apporte l'Association de gestion du fond des formations en alternance (AGEFAL) pour la mise en place de postes de « développeurs de l'alternance » dans les organismes paritaires collecteurs agréés. Le ministère de l'emploi et de la solidarité ne dispose pas de ligne budgétaire pour financer de telles actions, sauf à titre expérimental. Par contre, les mesures d'aide à l'embauche et les exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale restent un élément fondamental dans le soutien que l'Etat apporte aux entreprises qui souhaitent offrir aux jeunes un contrat de formation en alternance.

Données clés

Auteur : M. Alain Rodet
Circonscription : Haute-Vienne (4e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 20338
Rubrique : Formation professionnelle
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 octobre 1998, page 5650
Réponse publiée le : 5 avril 1999, page 2068